

CS ARBORISTE GRIMPEUR

Voies de formation

- ☒ Apprentissage
- ☒ Formation professionnelle
- ☒ VAE

Métiers visés

Arboriste ; Grimpeur élagueur ;
Bucheron élagueur

Contenu de la formation

L'apprenant effectue les choix techniques en autonomie. Il repère l'arbre ou les arbres sur lesquels il doit intervenir, observe leur état et les contraintes d'intervention. Il est responsable des choix techniques qu'il met en œuvre ainsi que de la qualité du travail effectué.

Objectifs

Analyser le chantier avant intervention
Organiser un chantier en amont de l'intervention
Accéder au houppier et progresser dans l'arbre
Réaliser des interventions de taille et démontage
Entretien du matériel et les équipements
Abattre les arbres en toute sécurité

Modalités et moyens pédagogiques

- Supports de formation
- Salles de cours et informatique
- Ateliers
- Pratiques professionnelles sur site ou en extérieur
- Visites d'entreprises
- Réunions techniques professionnelles
- Interventions de partenaires professionnels

À savoir

L'apprenant peut bénéficier d'un financement et d'une rémunération selon son statut.

En savoir plus. Consulter nos indicateurs de performances directement sur notre site web.

Cadre de formation	En apprentissage	En formation professionnelle
Prérequis	Être âgé de 18 ans Pas de limite d'âge pour une personne reconnue travailleur handicapé Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine forestier ou paysager Possibilité de dérogation selon des conditions particulières	
Conditions d'admission	Avoir un maître d'apprentissage Satisfaire à un entretien individuel de positionnement Test de grimpe	Satisfaire à un entretien individuel de positionnement Test de grimpe
Durée	1 an dont 17 semaines en centre	
Évaluation	Tout au long de la formation sous forme de pratiques explicitées et d'entretien d'explicitation	

Modalités du parcours de formation / Validation de blocs de compétences

- 3 Unités Capitalisables Nationales

Chaque UC correspond à un bloc de compétences. Diplôme obtenu sous réserve de l'obtention de la totalité des Unités Capitalisables. Possibilité de valider de 1 à plusieurs UC.

Délais d'accès à l'action

1 session par an

